

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

Journal d' Irak

Février 2013

Par Marc et Cathy Lemaire

a) Le "Journal d'Irak" est visible sur les blogs :

<http://journaldeguerre.blogs.dhnet.be/>

<http://journauxdeguerre.blogs.lalibre.be/>

b) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

c) sur le site <http://turkmenfriendship.blogspot.com/2007/10/journal-dirak-de-m-lemaire.html>

d) Sur le site <http://turkmenfriendship.blogspot.com/2007/10/journal-dirak-de-m-lemaire.html>

e) sur le site de Robert Bibeau : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

f) et sur le site Palestine Solidarité : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_irakiens.htm

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

BREVES

Six personnes tuées après des tirs de l'armée à Falloujah

25/01/2013

Six personnes ont été tuées et 35 blessées à Falloujah lorsque l'armée a ouvert le feu pour disperser une manifestation anti-gouvernementale dans cette ville à majorité sunnite à l'ouest de Bagdad, selon des responsables.

Il s'agit des premières victimes à imputer aux forces de sécurité irakiennes depuis le début, il y a un mois, d'une vague de manifestations de la minorité sunnite, qui proteste contre la politique du gouvernement de Nouri al-Maliki, dominé par les chiïtes. La plupart des morts et des blessés ont été touchés par balle, a affirmé Khaled Khalaf al-Rawi, médecin à l'hôpital de Falloujah.

M. Maliki a appelé les forces de sécurité à la retenue et a dans le même temps accusé les manifestants d'être responsables des tensions confessionnelles exploitées, selon lui par Al-Qaïda et les groupes terroristes.

Les manifestants se sont dirigés vers une zone de l'est de Falloujah mais ont été bloqués par des soldats, a indiqué un capitaine de la police. Ils ont commencé à lancer des bouteilles d'eau en direction des soldats, qui ont alors ouvert le feu, selon cet officier.

Les autorités ont ordonné le retrait de l'armée, laissant la police en charge de la sécurité dans la ville, a indiqué à l'AFP Saadoun Chaalane, un conseiller de la province d'Al-Anbar à laquelle appartient Falloujah. Les haut-parleurs des mosquées ont lancé des appels au calme et un couvre-feu a été instauré. Le porte-parole du ministère de la Défense, le général Mohammed al-Askari, s'est engagé à ce que les victimes soient dédommagées.

D'autres manifestations se sont déroulées à Ramadi, chef-lieu de cette province et dans les villes de Samarra, Mossoul et Baqouba, au nord de Bagdad, après la prière du vendredi. Plusieurs rassemblements ont aussi eu lieu dans des quartiers sunnites de Bagdad.

A Ramadi, où la contestation a commencé, les manifestants mobilisés depuis un mois bloquent une autoroute reliant Bagdad à la Jordanie et à la Syrie.

A Baqouba, chef-lieu de la province de Diyala, les manifestants ont appelé à la chute du régime brandissant des bannières proclamant l'Irak libre, Bagdad toujours libre. Le gouvernement est accusé d'être sous l'influence de l'Irak chiïte.

Le gouvernement devrait répondre immédiatement aux demandes des manifestants, avant que nous commençons une révolution et que nous le renversions, a prévenu un chef tribal résidant à Baqouba, Hassan al-Zaïdi.

Les manifestants anti-Maliki, mobilisés depuis plus d'un mois, réclament la libération de prisonniers détenus d'après eux sans inculpation et exigent l'abrogation de lois antiterroristes utilisées, selon eux, à l'encontre de la communauté sunnite par le gouvernement Maliki. Une figure politique chiite a également appelé vendredi le gouvernement à répondre aux revendications des contestataires.

Personne ne peut affirmer que le gouvernement est innocent de toute erreur, a affirmé Sadr el-Din al-Qoubanji, responsable au Conseil suprême islamique de l'Irak, lors de son prêche dans la ville sainte de Najaf (centre). Si les autorités ne répondent pas aux demandes des manifestants, a prévenu M. Qoubanji, le processus politique en Irak risque de s'effondrer.

Les sunnites ont commencé à manifester dans l'ouest et le nord de l'Irak, dans des zones où ils sont majoritaires, quelques jours après l'arrestation le 20 décembre de gardes du corps du ministre (sunnite) des Finances, Rifaa al-Issawi. Pour apaiser les manifestants, les autorités ont annoncé mardi la libération de 888 détenus en deux semaines.

Les manifestations, qui réclament désormais la démission du Premier ministre, ont renforcé l'opposition contre M. Maliki, accusé d'autoritarisme par ses détracteurs sunnites, mais aussi kurdes et chiites, membres de son gouvernement d'union nationale.

Elles ont aggravé une crise politique qui perdure, à trois mois d'élections provinciales cruciales qui constitueront un test pour M. Maliki et ses opposants, avant des élections nationales en 2014.

Les génocidaires poursuivent ceux qui ne participaient pas pleinement à leur politique meurtrière
La justice complice

Une mine explose en Irak au passage de l'ambassadeur polonais

Une mine a explosé samedi sur une route dans le nord de l'Irak au passage de l'ambassadeur polonais sans faire de victimes, ni de blessés, a annoncé dimanche le porte-parole du ministère polonais des Affaires étrangères Marcin Bosacki.

"La mine a explosé samedi vers midi heure locale à 30 kilomètres au sud de irkuk une ville au nord de l'Irak au passage de deux voitures transportant leurs personnes dont l'ambassadeur Lech Stefaniak qui se rendaient à Bagdad", a indiqué Bosacki.

"La mine a légèrement abîmé les voitures", a-t-il déclaré, ajoutant que "le plus important est que personne n'a été blessée".

"Les autorités irakiennes mènent une enquête pour vérifier s'il s'agissait d'un attentat, si l'ambassadeur polonais a été visé ou quelqu'un d'autre. Une autre voiture aurait pu être visée, la route est un axe routier à grande circulation", a-t-il ajouté.

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?eid=96109&frid=76&cid=76&fromval=1&seccatid=29>

Un agenda extérieur derrière les manifestations en Irak

La députée et membre de la coalition parlementaire elHal (la solution : ndlr) irakienne Suhad Fadel alObeidi a indiqué que des forces extérieures sont derrière les appels à transférer les manifestations et les sit-in de la province d'alAnbar à Bagdad dans le but d'aiguiser de nouveau le confessionnalisme dans le pays.

Dans un point de presse, alObeidi a déclaré : « Ces agendas étrangers œuvrent à déstabiliser la sécurité et provoquer une nouvelle guerre sectaire en Irak pour demander ensuite aux Irakiens de diviser leur pays sur des bases confessionnelles ».

« C'est cet agenda qui cherche à diviser l'Irak depuis 2003 et même avant. L'objectif escompté est de transformer le pays en mini-Etats afin de l'affaiblir », a-t-elle poursuivi.

La commission de coordination des manifestations dans la province d'alAnbar avait annoncé que vendredi prochain aura lieu une manifestation grandiose à Bagdad où se tiendra la prière en commun.

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?fromval=1&cid=76&frid=76&eid=96639>

le Qatar accusé de fauteur de troubles.. encore!

Le représentant de la coalition de l'Etat de droit en Irak, Kamal al-Saedi, tient le Qatar pour responsable

des troubles dans la province d'Al-Anbar, dans l'Ouest de ce pays.

"Les officiers qataris liés au courant salafiste se sont infiltrés dans la province d'Al-Anbar, c'est pourquoi le gouvernement irakien a décidé de fermer pour quelques jours le point de passage de Taribil", a rapporté le site irakien Al-Rai.

Et de poursuivre: "Ces officiers seraient impliqués dans l'assassinat de Ayfan al-Issawi, représentant sunnite lié à la fraction Allraqia. Cette province était le théâtre des manifestations populaires mais on y scandait des slogans tribaux, un acte qui s'est vu confronté à de vaste opposition à l'intérieur de l'Irak". Une semaine auparavant, lors d'une attaque terroriste contre les manifestants à Faloudja, Ayfan al-Issawi a été tué.

Après l'arrestation des gardes du corps de Rifaa al-Issawi, ministre irakien des Finances, accusé d'être impliqué dans l'acte terroriste de décembre 2012, la situation politique irakienne s'est dégradée avant que les habitants des provinces à population sunnite de l'Irak ne réclament lors des manifestations leur libération et la réalisation de leurs revendications.

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?eid=93166&frid=76&cid=76&fromval=1&seccatid=29>

"Les USA suscitent la discorde entre les musulmans pour la sécurité d'Israël"

Le Mufti des sunnites en Irak, cheikh Mehdi al-Sumaydyi a déclaré dans une interview exclusive à l'agence d'informations iraniennes Farsnews que « les services de renseignement américains provoquent des conflits sectaires entre les musulmans et poussent les gens à les alimenter pour provoquer une guerre sectaire afin de préserver la sécurité de l'entité sioniste et détruire l'unité de l'Islam ».

"Il n'y a pas de différends entre les chiïtes et les sunnites, mais il y a une différence. En Islam, le différend est prohibé mais pas les différences qui sont autorisées », a-t-il précisé

Et de souligner : "Aujourd'hui ce qui est posé sur la scène irakienne n'est pas un différend chiïto-sunnite mais un différend politique que certains partis politiques alimentent pour gagner quelques points de plus et ce au détriment de la société qui n'accepte pas ce genre de conflit. La preuve c'est qu'il existe beaucoup de mariages entre les sunnites et les chiïtes."

Al-Sumaydyi a souligné qu'il existe « des différences entre les gens d'une même école sur certaines questions, mais il n'y a pas de conflit » ajoutant que « le conflit est un mal et n'existe pas entre les gens de deux confessions ».

Concernant ceux qui suscite la discorde entre les chiïtes et les sunnites, Cheikh Al-Sumaydyi a déclaré que « la carte que joue les renseignements américains est celle du sectarisme diffusé à travers leurs agents pour entraîner la société dans la guerre civile et ainsi privilégier les intérêts des Etats-Unis et maintenir la sécurité de l'entité sioniste ».

Le mufti des sunnites en Irak a dénoncé « les tentatives émanant de certaines chaînes satellitaires irakiennes qui cherchent à provoquer la discorde entre les chiïtes et les sunnites ».

Et d'ajouter : « le projet est un seul : si ces chaînes satellitaires étaient liées à leurs gens, elles n'auraient pas diffusé et répandu ce genre de discorde. Pour ce qui est des chaînes satellitaires qui émettent depuis Londres et depuis les États-Unis, elles reçoivent leurs instructions de ces pays qui cherchent à réaliser leurs propres projets en Irak pour garder leur mainmise de façon éternelle», affirmant qu' « aucun musulman jaloux sur l'Islam ne permettra pas ce genre de discorde ».

Il a ajouté que « ce genre de questions est un commerce corrompu et le peuple est conscient qu'il s'agit d'une conspiration, les gens l'ont déjà vécu et savent comment s'en sortir ».

Sur la possibilité d'une coexistence pacifique entre les sunnites et les chiïtes, Cheikh Al-Sumaydyi a indiqué: «la coexistence pacifique et la coexistence islamique sont fondamentales. Celui qui a échangé ses vêtements musulmans avec ceux des juifs ou des chrétiens risque de confondre les choses ».

Et de conclure : « nous avons confiance en notre peuple qui saura rejeter le projet américain et nous sortirons de cette crise sans effusion de sang et ce grâce à la détermination des fils de l'Irak et aussi à celle des tribus et des clans de ce pays ».

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?eid=94006&frid=76&cid=76&fromval=1&seccatid=29>

Combat contre l'embargo

Procès - 21 janvier 2013 : Gilles Munier sur le banc des accusés

Revue de presse : 7 Jours (Rennes – 12/1/13)

Le Rennais Gilles Munier, connu depuis la fin des années 70 pour sa connaissance de l'Irak, puis pour son combat contre l'embargo, a été mis en examen par le juge Philippe Courroye en octobre 2005 dans l'affaire dite « Pétrole contre nourriture », pour « trafic d'influence passif » et « corruption d'agents publics étrangers », autrement dit pour « avoir violé une résolution de l'ONU ». L'enquête de la brigade financière n'a pas décelé d'enrichissement personnel. Il sera jugé à partir du 21 janvier devant le tribunal correctionnel de Paris, avec une quinzaine de personnalités dont deux ambassadeurs de France, Charles Pasqua et Christophe de Margerie, patron de la société Total. Retour rapide sur une affaire qui ne manque pas de zones d'ombre.

Dans les mois qui précédèrent la Première guerre du Golfe (janvier 1990), l'Irak fut placé sous embargo international, ce qui provoqua, au final, une crise humanitaire grave. En 1996, les Nations unies furent alors obligées de mettre en place un programme spécial supposé plus adapté, appelé « Pétrole contre nourriture » : les Irakiens gardaient la maîtrise de leurs achats de produits autorisés à l'importation, mais leur règlement était effectué par des fonctionnaires de l'ONU sur un compte bloqué, alimenté par les ventes de pétrole irakien dont le prix était fixé par l'ONU.

Asphyxié financièrement, l'Etat irakien s'est d'abord tourné vers les grandes compagnies pétrolières - notamment Chevron que dirigeait Condoleeza Rice, future Secrétaire d'Etat de George Bush fils - leur demandant d'agir en coulisse pour faire lever les sanctions. Les tankers emportèrent le brut, mais les compagnies n'intervinrent pas. Suite à l'échec de cette opération, l'Irak s'adressa aux pétroliers de moindre importance. Avec l'accord de Tarek Aziz - vice-Premier ministre irakien - Gilles Munier obtint qu'un trader pétrolier français disposant des autorisations du Quai d'Orsay, du ministère de la Défense et de l'Onu, finance - sur sa marge bénéficiaire - les Amitiés franco-irakiennes dont il est secrétaire général depuis 1985. Il pu ainsi organiser des conférences internationales, des expositions, des voyages d'information en Irak, et publier - dans Le Monde et l'Herald Tribune - des placards publicitaires contre l'embargo. « Toutes mes activités étaient connues du Bureau de mon association et des services français à Paris : Quai d'Orsay, Bercy, Défense, DST, DGSE... parce que rien n'était secret ».

Trois jours de garde à vue

Il a fallu que le juge Courroye soit de retour des Etats-Unis, à l'approche de l'élection présidentielle où son ami Nicolas Sarkozy se présentait, pour que plusieurs membres du supposé lobby gaulliste pro-irakien soient interrogés, mis en examen, puis libérés contre le versement d'une caution. Pour Gilles Munier, gardé à vue trois jours, son montant était de 80 000 euros - rabaisée à 50 000 par Jacques Vergès, son avocat - avec en prime une interdiction de sortir de France métropolitaine. « Courroye m'a pourri la vie pendant 8 ans, m'a empêché de mener à bien des projets de reconversion. J'ai même reçu des menaces de mort... », dit-il.

Au-delà de son cas, Gilles Munier espère que le procès qui va s'ouvrir permettra d'évoquer le « génocide » dont le peuple irakien a été victime « car sans ces centaines de milliers de morts - dont 1,5 million d'enfants selon l'ONU - il n'y aurait pas eu d'affaire « Pétrole contre nourriture ». Il voudrait aussi savoir pourquoi la « justice internationale » n'est appliquée qu'en France, pourquoi les trafiquants alimentant le marché noir en pétrole irakien n'ont jamais été inquiétés, et pourquoi les enquêteurs des Nations unies qui suivaient une piste impliquant l'armée américaine, ayant trouvé porte close au Pentagone, n'ont pas crié au scandale et ameuté les médias. Tout cela, « peut-être parce qu'il fallait punir la France de son vote anti-guerre à l'Onu en février 2003, trouver des victimes expiatoires, faire élire un président pro-américain. Ainsi va le monde... », conclu-t-il un brin fataliste.

Le procès devrait durer trois semaines.

<http://www.france-irak-actualite.com/article-proces-21-janvier-2013-gilles-munier-sur-le-banc-des-accuses-114301207.html>

Pétrole contre nourriture : Charles Pasqua, Total et son PDG devant la justice

20/01/2013

<http://www.alterinfo.net/notes/>

L'ex-ministre Charles Pasqua, le groupe Total, son PDG et 17 autres prévenus, dont d'anciens

diplomates, vont être jugés à partir de lundi à Paris pour leur implication présumée dans les détournements du programme de l'ONU en Irak pétrole contre nourriture.

Sous réserve de points de procédure susceptibles d'entraîner son renvoi, le procès est prévu jusqu'au 20 février à raison de trois après-midi par semaine.

Pendant un mois, le tribunal correctionnel va explorer les amitiés et relations économiques qui liaient la France à l'Irak du temps de Saddam Hussein, jusqu'à la chute du défunt dictateur en 2003, année de l'invasion de son pays par les forces américaines.

Ouverte en 2002, l'enquête, d'abord menée par Philippe Courroye puis par deux autres juges d'instruction, s'était orientée vers des personnalités soupçonnées d'avoir perçu des commissions sous forme d'allocations de barils de pétrole irakien, en violation du programme pétrole contre nourriture.

En vigueur de 1996 à 2003, ce programme avait été conçu par les Nations unies pour atténuer les effets sur la population d'un embargo économique imposé à l'Irak après l'invasion du Koweït en 1990. Il permettait à Bagdad de vendre une quantité limitée de pétrole, sous contrôle strict de l'ONU, en échange d'aide humanitaire et de biens de consommation.

Mais il s'est avéré que le régime irakien avait détourné ce programme et empoché 1,8 milliard de dollars par le biais de ventes parallèles et surfacturations.

D'une part, les dirigeants irakiens attribuaient des barils à des personnalités amies, qui recevaient des commissions lors de la revente du pétrole en contrepartie de leur lobbying en faveur de la levée des sanctions.

Se retrouvent ainsi lundi sur le banc des prévenus responsables d'associations, homme d'affaires, journalistes et anciens diplomates, dont Jean-Bernard Mérimée, ex-ambassadeur de France à l'ONU.

Il y a aussi avec eux l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, qui nie avoir bénéficié de quelconques largesses des Irakiens.

Corruption

D'autre part, le régime irakien exigeait des compléments de prix (surcharges) par rapport aux tarifs déclarés à l'ONU et empochait la différence par le biais d'intermédiaires et de sociétés écrans.

Les détournements avaient été détaillés en 2004 par une commission indépendante conduite par l'Américain Paul Volcker, qui mettait en cause quelque 2.200 entreprises susceptibles de s'être rendues complices des malversations. Soixante-six pays étaient concernés.

En France, l'enquête a mené au groupe Total, soupçonné d'avoir sciemment payé des surfacturations illégales afin d'obtenir des contrats et acheté du brut provenant d'allocations illicites à des personnalités.

Sur ces deux aspects, le groupe nie toute malversation, intention frauduleuse ou violation d'embargo.

Total est poursuivi comme personne morale et plusieurs de ses cadres sont également jugés. Son PDG actuel, Christophe de Margerie, devrait lui aussi affirmer à l'audience n'avoir rien à voir dans cette affaire.

Le dossier repose largement sur des accusations de corruption, un chef que contestent les avocats des prévenus. Selon eux, il ne peut pas y avoir corruption puisque les surcharges étaient exigées par l'Etat irakien et versées dans ses caisses.

A l'ouverture du procès, la défense prévoit de poser des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), contestant notamment le fondement des poursuites. Si le tribunal jugeait une QPC valable et la transmettait à la Cour de cassation, le procès serait reporté de plusieurs mois.

Au procès "pétrole contre nourriture", violations revendiquées d'un embargo

Par Annie THOMAS

PARIS, 24 jan 2013 (AFP) –

Mais où est le problème? Les premiers prévenus au procès "pétrole contre nourriture" qui s'est ouvert cette semaine à Paris ont affirmé qu'ils n'avaient à leurs yeux rien fait de répréhensible en contournant il y a quinze ans un embargo contre l'Irak.

"J'ai violé l'embargo et si c'était à refaire, je le referais". Gilles Munier, 68 ans, qui se dit soutien de toujours de l'idéologie baasiste du régime de feu Saddam Hussein, répète que ces sanctions imposées "au

peuple irakien" étaient "criminelles" et qu'il était de son devoir de s'y opposer.

La veille, Michel Grimard, 76 ans, militant politique, associatif, chrétien, gaulliste et tout aussi hostile à la politique étrangère des Etats-Unis, avait également raconté son "combat contre un embargo de plus en plus meurtrier".

Cet embargo avait été décrété après l'invasion irakienne du Koweït en 1990. Cinq ans plus tard, il avait été assoupli par l'ONU pour des raisons humanitaires, l'Irak étant alors autorisé à vendre du pétrole en échange de biens de consommation nécessaires à la population.

C'était le programme "pétrole contre nourriture", que le régime de Saddam Hussein, déchu en 2003 sous le coup de l'invasion américaine de l'Irak, avait contourné en allouant des millions de barils à des personnalités "amies" ou en empochant des ristournes sur les ventes.

MM. Munier et Grimard ont été allocataires de barils mais nient tout enrichissement personnel, affirmant que l'argent était tout entier destiné à la cause qu'ils défendaient.

"Vous avez reçu 200.000 dollars et vous ne vous êtes pas enrichi...". La présidente, **Agnès Quantin**, sarcastique, ne semble pas convaincue par Gilles Munier. "on voit ça tous les jours"

Son agacement augmente avec l'interrogatoire de Claude Kaspereit, 66 ans, ancien dirigeant de société de produits cosmétiques et pharmaceutiques.

Lui n'est pas spécialement militant, mais il voulait faire des affaires dans le pétrole irakien et savait qu'il fallait être bien vu du régime. En 2000, il avait brisé l'embargo aérien en envoyant un avion en Irak, avec à son bord une dizaine de personnalités à même de témoigner des effets néfastes des sanctions.

En retour, il avait reçu des allocations pour des cargaisons de pétrole.

Pour faciliter le paiement des commissions, il avait fait ouvrir un compte en Jordanie, où la compagnie irakienne des pétroles Somo (State oil marketing organisation) avait elle aussi un compte.

"Pour moi il n'y avait rien d'illégal: je n'ai été en relation qu'avec un ministère", se justifie le prévenu, poursuivi pour corruption d'agent public étranger et abus de biens sociaux.

"Jamais, jamais, jamais, je n'ai eu conscience d'acheter quiconque!", ajoute-t-il. Et "je me suis peut-être trouvé dans une situation compliquée, mais je n'ai jamais pensé faire un abus de bien social".

Commentaire irrité de la présidente: "vous avez payé l'Etat irakien sur un compte en Jordanie. Très bien, on voit ça tous les jours... Vous pouvez vous rasseoir".

Les débats, qui se tiennent trois après-midis par semaine, reprendront lundi avec les interrogatoires d'un ancien courtier, du représentant d'un groupe suisse de négoce pétrolier, Vitol, et d'un ancien ambassadeur, Serge Boidevaix.

Mercredi entreront en scène l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, qui nie toute malversation, et son ancien conseiller diplomatique Bernard Guillet, qui assure seul sa défense et a déjà largement contribué à **énervier la connasse présidente**.

Le procès est prévu jusqu'au 20 février.

A. Gresh : « Pétrole contre nourriture » : qui jugera les responsables de la destruction de l'Irak ?

25 janvier

Alain Gresh - Le Monde diplomatique

On va célébrer — si l'on peut dire — au mois de mars prochain, le dixième anniversaire de l'invasion américaine de l'Irak. *Le Monde diplomatique* publiera dans sa livraison de mars un bilan de cette guerre. Mais un procès qui s'est ouvert à Paris le 21 janvier amène à revenir sur quelques aspects oubliés de ce conflit.

« Dix ans après le procès Elf, deux ans après celui des ventes d'armes à l'Angola, dit "Angolagate", l'affaire "pétrole contre nourriture" qui arrive à son tour devant le tribunal correctionnel de Paris, lundi 21 janvier, distille le même parfum de diplomatie parallèle et de corruption.

« Comme dans les affaires précédentes, la justice intervient alors que le train de l'histoire est passé depuis longtemps. Celle qui va être jugée pendant quatre semaines naît... trente ans plus tôt, quand l'Irak de Saddam Hussein est mis au ban des nations après l'invasion du Koweït, en 1990. »

Ainsi la journaliste Pascale Robert-Diard commence-t-elle son article [Politique et affairisme sur fond de pétrole irakien](#) - (*Le Monde*, 21 janvier).

Son collègue du *Figaro*, Stéphane Durand-Souffland, relate quant à lui l'affaire en ces termes ([Quand l'argent du pétrole irakien était détourné](#), 21 janvier) :

« L'Irak était alors sous embargo. Afin de soulager la population, victime des conséquences de la guerre menée par la coalition occidentale contre Saddam Hussein après l'invasion du Koweït, l'ONU avait imaginé un mécanisme : du pétrole contre de la nourriture — ou, plus exactement, contre des équipements à but humanitaire.

« À partir de la fin 1996, le brut irakien réapparaît ainsi sur le marché, sous la surveillance théoriquement stricte des Nations unies. Le produit des ventes, conclues selon un prix spécifique, devait être réparti de la sorte : deux tiers pour le programme humanitaire, un tiers pour l'indemnisation du Koweït.

« Seulement voilà, le régime de Bagdad s'empresse de créer une dérivation dans le circuit, au plus grand bénéfice de ses caciques, à commencer par le raïs et ses fidèles séides, comme Tareq Aziz. Des centaines de millions de dollars sont prélevés par le biais de "surcharges" imposées aux acheteurs — lesquels violent, souvent en parfaite connaissance de cause, la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU.

« Parallèlement, le pouvoir irakien décide de gêner des personnalités qu'il considère comme amies car, par exemple, elles prennent publiquement position contre l'embargo. Il alloue donc des millions de barils de brut à des individus choisis, lesquels arrondissent leurs fins de mois en les revendant, via des sociétés peu regardantes. Le système perdure jusqu'en 2003. »

De nombreuses personnalités sont impliquées, notamment d'anciens diplomates et des figures gaullistes, ainsi que des dirigeants de l'entreprise Total. Certains se sont enrichis personnellement, d'autres ont accepté en toute connaissance de cause de contourner un embargo qu'ils estimaient injuste.

Et la journaliste du *Monde* de conclure :

« La question est de savoir ce que les autorités françaises savaient de ces procédures parallèles. Pendant l'enquête, le directeur de la direction du trading de Total, Bernard Polge de Combret, a confié : "C'était une période de pleine hypocrisie. Je dirais même que tous les gouvernements étaient au courant de ce système de surcharges à l'époque." »

Est-ce vraiment la question ? N'est-elle pas plutôt de savoir pourquoi les responsables politiques qui ont imposé pendant plus d'une décennie un embargo meurtrier à l'Irak demeurent impunis ?

J'avais déjà soulevé ce problème il y a plusieurs années, dans un texte publié sur le site du *Monde diplomatique*, [Irak : un scandale peut en cacher un autre](#) (11 août 2005).

« Mais le scandale le plus criant n'a pas suscité la création d'aucune commission d'enquête. L'adoption de sanctions contre l'Irak en août 1990 et surtout leur maintien après la libération du Koweït en 1991, ont eu des effets dévastateurs dont l'Irak payera encore très longtemps le prix. Si les médias ont mis souvent en avant les difficultés du pays à se procurer de la nourriture et des médicaments — y compris après le début du programme "pétrole contre nourriture" en 1996 —, ils ont sous-estimé les conséquences destructrices des sanctions sur la société irakienne elle-même. Les infrastructures sont petit à petit tombées en ruine, malgré l'extraordinaire inventivité des ingénieurs irakiens ; les services essentiels à la population, les ministères, les centrales électriques, l'eau potable, sont devenus fragiles ; la corruption s'est développée du haut en bas de l'échelle. La délinquance a explosé : les habitants de Bagdad, qui avaient l'habitude de laisser ouvertes les portes de leur maison ou de leur voiture, se sont barricadés. Au moment de l'invasion américaine, il n'a fallu qu'un dernier coup de boutoir pour que l'Etat s'effondre : il était déjà vermoulu. »

Par ailleurs, la communauté dite « internationale » obligeait l'Irak à dédommager les victimes de son invasion du Koweït, par un système d'extorsion de 30 % des recettes pétrolières. Ce système a servi surtout à enrichir de riches compagnies et des pays aussi pauvres que... les monarchies du Golfe (lire [L'Irak paiera !](#) - *Le Monde diplomatique*, octobre 2000).

Cette politique a abouti à la mort de dizaines de milliers d'Irakiens innocents, à qui on reprochait de ne pas être capables de renverser la dictature qui les opprimait.

Et, comme si tout cela ne suffisait pas, le président George W. Bush décidait, en mars 2003, l'invasion de l'Irak. *Le Monde diplomatique*, comme je l'ai dit, reviendra sur cet événement, mais le bilan est bien plus lourd que les quelques millions de dollars qui auraient été détournés par les personnes actuellement jugées à Paris : des dizaines de milliers de morts, des infrastructures détruites, un pays fragmenté, des divisions confessionnelles et ethniques attisées, sans parler de la déstabilisation de la région.

N'est-il pas temps de trainer les responsables de cette stratégie devant les tribunaux ?

23 janvier - [Blog du Monde diplomatique](#)

Kurdistan : Nouri al-Maliki sur le sentier de la guerre

Par Gilles Munier (Afrique Asie – janvier 2013)

Le torchon brûle depuis longtemps entre le Premier ministre irakien Nouri al-Maliki et Massoud Barzani, président de la Région autonome du Kurdistan qui revendique Kirkouk, une série de territoires où les Kurdes seraient majoritaires, ainsi que la liberté d'exploiter les ressources pétrolières du Kurdistan.

La tension s'est accrue quand Barzani a accueilli le vice-Président sunnite Tariq al-Hachemi, accusé de diriger des « brigades de la mort », et refusé, en avril 2012, de le livrer à la justice irakienne*. Elle est montée d'un cran quand Hussein al-Sharistani, vice-Premier ministre irakien pour l'Energie, a menacé de bloquer les 17% du budget fédéral alloué au Kurdistan si le Gouvernement Régional Kurde (GRK) continuait de signer des contrats de prospection avec les compagnies pétrolières étrangères. En juillet 2012, le ministre s'est même engagé à « punir » celles qui interviendraient sans l'approbation du gouvernement central. La crise s'est soldée un mois plus tard par un accord de façade permettant à Maliki de ne pas perdre la face. Mehmet Sepil, directeur exécutif de la compagnie turque Gemel Energy, a résumé la situation en une phrase : « Bagdad a perdu la bataille du pétrole et du gaz naturel dans le nord de l'Irak... La question est de savoir quand il l'admettra ». En attendant, le GRK exporte toujours « illégalement » du brut dans les pays voisins, et les majors – ExxonMobil, Chevron, rejointes par Total et Gazprom - poursuivent leurs explorations comme si de rien n'était. La construction d'un pipeline kurde vers la Turquie est même à l'étude

Les Forces Dijla

La réponse de Nouri al-Maliki ne s'est pas faite attendre. Durant l'été, il a constitué un corps militaire à sa dévotion : les Forces Dijla (Tigre), regroupant les groupes d'intervention des ministères de l'Intérieur et de la Défense (qu'il dirige en fait indirectement !) avec les unités de police des provinces de Kirkouk, de Diyala et de Salaheddine. A la tête de la nouvelle structure, il a nommé le lieutenant-général Abdulamir Zaidi, un turkmène aussitôt accusé – sans preuve - par Mahmoud Sangawi, haut responsable militaire de l'Union Populaire Kurde (UPK), d'avoir participé à la campagne de répression Anfal, sous Saddam Hussein.

Massoud Barzani a dénoncé la décision prise par Maliki comme portant atteinte à la constitution et notamment à son article 140 qui prévoit un referendum pour décider de l'avenir de la ville et des champs pétrolifères qui l'entourent. L'organisation de ce scrutin s'est révélée impossible en raison des transferts de populations organisés depuis 2003 par le GRK pour supplanter les Turkmènes et les Arabes dans les territoires disputés. Jalal Talabani, Président de la République, a alors déposé un projet de loi abrogeant les décrets du Conseil de Commandement de la Révolution (CCR) fixant les frontières administratives des provinces après 1968, et proposant de rétablir celles qui existaient avant. Pour l'opposition, son adoption mettrait le feu aux poudres.

Sans attendre le vote de la loi au Parlement, Massoud Barzani a créé la Force Hamrin – du nom d'une chaîne montagneuse située en bordure du Kurdistan - regroupant le ministère des Peshmergas, les services secrets des deux principaux partis au pouvoir - PDK (Parti Démocratique du Kurdistan) et UPK –, et la police de Kirkouk. Le 16 novembre dernier, un accrochage entre les Forces Dijla et la milice de l'UPK a fait un mort et 13 blessés à Tuz Khurmatou, ville à majorité turkmène. Le 11 décembre, Barzani en tenue militaire a inspecté les troupes stationnées à Kirkouk, et s'est déclaré « prêt à se battre pour préserver l'identité kurde » de la ville. Le 18, les Peshmergas ont fait feu sur un hélicoptère des Forces Dijla filmant leurs positions. Aujourd'hui, le risque de déclenchement d'une nouvelle guerre arabo-kurde est tel que, selon l'agence iranienne Press TV, les Etats-Unis auraient envoyé discrètement du Koweït 3 000 GI's réoccuper les bases de Balad (province de Salaheddin), et d'Al-Assad (province d'Al-Anbar). Jalal Talabani - 79 ans et dans un état de santé critique – joue un rôle modérateur, qu'advient-il s'il vient à disparaître ou se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions ?

Fatwa anti-guerre

A la demande, notamment, de Ali Hussein, député kurde faili - c'est-à-dire chiite –, des membres de la Hawza de Nadjaf – la plus haute autorité religieuse chiite duodécimaine en Irak - ont déclaré que le

déclenchement d'une guerre arabo-kurde est haram, interdite par l'islam. Ceux qui ne tiendraient pas compte de cet avis et qui tomberaient au combat, ne seraient pas considérés comme des martyrs. L'ayatollah Hussein Ismail al-Sadr, neveu de Grand ayatollah Muhammad Baqir al-Sadr, exécuté en avril 1980 sous Saddam Hussein, a rappelé que son oncle avait édicté une fatwa allant dans ce sens. Le Grand ayatollah Ali Sistani, principal marja de la Hawza de Nadjaf, a recommandé « la patience » au gouvernement, et d'éviter à tout prix un « bain de sang ». Seulement voilà, Nouri al-Maliki a un autre agenda. Sa seule chance d'être réélu en 2014 passe, selon ses conseillers, par une guerre qui ferait de lui le défenseur de l'unité du pays.

* La poudrière de Kirkouk menace d'exploser (Afrique Asie – juillet 2012)

<http://www.france-irak-actualite.com/article-kurdistan-nouri-al-maliki-sur-le-sentier-de-la-guerre-114084414.html>

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

" Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19